

# TARIF SIMPLE

Applicable aux installations électriques basse tension de toute nature dont la consommation totale d'électricité par année est inférieure à 50'000 kWh.

La consommation est enregistrée par un compteur à simple tarif.

---

## 1. L'énergie est comptée à

13.00 centimes le kWh (hors taxes)  
toute l'année de jour et de nuit

---

## 2. L'acheminement est compté pour le tarif Simple

11.50 centimes le kWh (hors taxes)

Lorsque le montant total facturé par SEIC n'atteint pas la somme plancher de CHF 6.- sur la période mensuelle, c'est ce dernier montant qui sera facturé pour l'acheminement.

Un récepteur de télécommande est posé, à la charge de l'abonné, pour commander :

- l'enclenchement du chauffe-eau la nuit

La location de compteur est comprise dans le prix d'acheminement.

---

Les taxes légales et les services systèmes sont facturés en plus - *détails sur notre document « taxes légales »*

---

*Ces tarifs s'entendent en CHF et TVA non comprise.*

*Le tarif énergie s'applique pour les clients captifs et pour les consommateurs finaux qui ne font pas usage de leur droit d'accès au réseau.*

*Selon les conditions générales en vigueur.*

*Validité du 01.01.23 au 31.12.23 ainsi que limité à notre réseau de distribution.*

*Sous réserve de l'approbation des autorités compétentes*